

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Michèle Rozon

<https://www.cadre21.org/membres/6e056f9495627fb750dc323e>

Date d'obtention : 2022-05-13 19:50:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il faut rencontrer l'élève qui vient nous divulguer l'information. On doit évaluer l'incident et vérifier l'information immédiatement lors de la divulgation. Dans toutes les étapes énumérées il est important de soutenir tous les jeunes impliqués. On doit rendre le jeune confiant et ouvert à nous donner le plus d'informations possibles pour qu'on puisse l'aider d'avantage. Il est important de lui rappeler qu'il a beaucoup de gens autour de lui pour le soutenir et assurer un filet de sécurité à ce jeune. Étape 1 : parler à l'auteur du signalement (le rassurer et le soutenir), étape 2: évaluer l'incident (poser des questions, être réconfortant), étape 3: vérifier l'information (demander à d'autres s'ils sont impliqués, vérifier les infos auprès des autres élèves et faire valoir l'importance à notre jeune de sa vie privée et de lui dire de garder ces informations pour lui seulement et de ne pas en parler). Étape 4: parler au jeune instigateur (obtenir sa version, tout dépendant si elle est impulsif ou malveillant, il y a d'autres points à suivre.) Impulsif : politique de l'établissement versus malveillant: consulter le service de police dans les plus brefs délais.) Dans toutes les étapes il est important de dire qu'on doit respecter la confidentialité envers tous nos jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que nous avons tous un rôle selon les personnes qui nous divulguent les informations en premier. Si la personne est un élève de notre école, le processus est enclenché. Tandis que si la première personne qui nous divulgue ses inquiétudes n'est pas dans nos murs d'école, notre rôle est différent et on doit le référer aux autres acteurs, soient, les policiers. Ce que je retiens c'est la pertinence de prendre le plus d'informations possibles et d'enclencher l'évaluation de chaque acteur (chaque personne nommée dans l'histoire). Je retiens qu'il est primordial de ne pas vérifier les preuves et de confisquer le téléphone rapidement. Je retiens aussi qu'il peut y avoir plusieurs scénarios (si les personnes collaborent ou pas) et qu'il est important de se référer aux outils qu'on nous a donnés pendant la formation (Ex: la fiche mémoire).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, l'étape la plus délicate est de savoir si la situation est impulsif ou malveillant. Desfois, les élèves nous disent pas tout sur le coup. Alors, je crois qu'il est important d'avoir la confiance du jeune pour s'assurer qu'on prenne la meilleure décision. En parlant de la nature des photos, il est délicat pour le jeune de nous donner des détails (nue, parties de corps, etc.). Je crois qu'il peut être délicat d'aller dans les détails personnels, mais il est nécessaire d'expliquer aux jeunes qu'on le fait pour pouvoir l'aider et assurer sa sécurité et sa vie privée.